

La FBVA nous informe



Communiqué 07.05.2020

En tant que fédération, nous recevons naturellement beaucoup de questions sur l'utilisation de la voiture classique en ces temps de Corona, d'autant plus que la communication du gouvernement laisse à désirer et est parfois contradictoire. Par exemple, nous avons récemment reçu une réponse de la ligne d'information officielle en langue française où la conduite récréative est autorisée, mais d'un employé néerlandophone de la même ligne d'information, que la conduite récréative à l'ancienne reste interdite.

En tant que fédération, nous pouvons actuellement compter sur les directives émises par arrêté ministériel. Étant donné qu'un certain nombre d'assouplissements généraux sont attendus à partir du 10 mai, nous avons fait un aperçu ci-dessous, au cas par cas, en indiquant si vous pouvez utiliser l'ancien ou non comme moyen de transport.

Puis-je prendre le oldtimer

Répondre

Conduire au travail

Non, sauf si enregistré avec une plaque d'immatriculation normale (vérifiez également votre police d'assurance)

Aller chez le docteur

Oui

Aller à la pharmacie

Oui

Faire du shopping

Oui

Aller à la poste / banque

Oui

Conduire à des amis / famille	Oui, à condition que les nouvelles mesures connues soient prises en compte
Faire le plein	Oui
Conduire au parc / forêt /... pour faire de la randonnée / du sport	Oui
Partez en excursion d'une journée	Non.
Faites une balade récréative sans escale	Les motocyclistes le font, d'autres non
Aller à l'inspection	Oui, selon les instructions des centres d'inspection
Aller au garage pour une réparation / entretien	Oui
Conduire à ma deuxième maison	Non.
Conduire dans un club	Non.
Conduire à l'étranger	Non.

Vous remarquerez qu'il y a de nos jours suffisamment de raisons pour sortir l'ancien de l'écurie et faire un tour.

La liste sera mise à jour régulièrement en fonction de la mise en œuvre ou non des assouplissements.

Peeter Henning

PDG BFOV